



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La Préfecture communique

L'inspection de l'installation de remplissage des bouteilles de gaz de Miquelon réalisée le 29 mai dernier a établi que les conditions d'équipement et d'exploitation du site ne présentaient pas les garanties minimales de sécurité requises pour la protection des personnes et des biens.

En complément des travaux réalisés pour la mise en conformité de l'installation, l'exploitant est tenu de la faire agréer par un organisme de contrôle.

Face aux difficultés rencontrées, la préfecture a réuni ce jeudi le distributeur de Miquelon et la société Hardy, fournisseur du gaz.

Au terme de cette rencontre les mesures suivantes ont été arrêtées :

- une société d'inspection canadienne sollicitée par la société Hardy fera prochainement un déplacement à Saint-Pierre et Miquelon pour examiner et certifier les installations de stockage et de distribution de gaz ;
- afin de limiter les perturbations dans l'approvisionnement, les bouteilles seront temporairement acheminées sans coût supplémentaire pour l'usager et l'exploitant à Saint-Pierre et remplies par la société Hardy. Ce service sera mis en place dès le vendredi 24 juillet pour un retour sur Miquelon le mardi 28 juillet.

Le retour à la normal sera possible dès la fourniture par l'exploitant des documents attestant du bon état de sécurité de son installation.